Image not found or type unknown

Demander de regularisation

Par **Soumiya**, le **07/01/2019** à **00:51**

Bonjour Ma mère est nee en 1953 au maroc elle sort son acte de naissance de Nantes. Elle vient chez moi par visa Est ce que ya moyens de demander une résidence. Est ce qu'elle a le droit au papiers

Par **youris**, le **07/01/2019** à **09:59**

bonjour,

comme elle n'a pas la nationalité française, pour venir en france, comme tout étranger, elle doit demander un visa dans un consulat de france.

pour rester en france, votre mère devra prouver qu'elle a les moyens financiers pour vivre en france et qu'elle dispose d'une couverture maladie, le principe est que votre mère ne soit pas à la charge de la france.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés